



« Aide à la création d'un service de secrétariat juridique des sociétés »

Label «Notaire Juriste d'Entreprise» N.J.E.

OBJECTIFS

Le label « Notaire Juriste d'Entreprise » est une formation technique en droit des affaires destinée au notaire qui, grâce à sa vision globale et son approche patrimoniale, souhaite devenir le contact incontournable des entrepreneurs et des entreprises.

Les participants (notaires et collaborateurs des offices) seront formés sur les aspects juridiques, fiscaux et comptables. A l'issue du parcours formation, ils doivent être capable d'apporter des solutions sur-mesure à leurs clients et plus précisément de créer et développer un service de secrétariat juridique des sociétés.

PUBLIC CONCERNÉ

Les notaires en exercice et les collaborateurs. L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

PROGRAMME

Module 1 :

- Présentation du parcours de formation et du label
- Relation client / Construire et développer son offre

Module 2 :

- Lecture notariale du bilan
- Statut des sociétés / Choix des structures / Rédaction des statuts et chausse-trappes

Module 3 :

- Lecture de la comptabilité
- Fiscalité des entreprises et du dirigeant
- La SCI

Module 4 :

- Le statut fiscal et social de l'entrepreneur
- Les structures sociales notariales
- Développement de l'activité de secrétariat juridique des sociétés au sein des offices

Module 5 :

- Le recours à la société holding
- Les pactes « Dutreuil-Transmission »

Les visioconférences :

- Les différentes structures sociétaires et leurs organes sociaux
- Jurisprudence et actualités sur le suivi juridique des sociétés
- Modalités / Formalités

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notaires, universitaires, autres professionnels experts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est conseillée pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office,
- La formation est validée par un QCM,
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation et passé le QCM.

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé en fin de parcours.

DURÉE

- 10 journées de formation (70 heures)
- 3 visioconférences de 1h30 chacune (4,5 heures)
- Soit au total 74,5 heures de formation

COÛT DU PARCOURS COMPLET

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc) par participant

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les formations alterneront cas pratiques et théorie. Elles auront lieu en présentiel à Paris et à Opio (pour les modules) ou à distance (pour les visioconférences).

PLANNING 2025

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5
jeudi 30 janvier et vendredi 31 janvier	mardi 1 ^{er} avril et mercredi 2 avril à Notalab (Opio)	jeudi 5 juin et vendredi 6 juin	jeudi 11 septembre et vendredi 12 septembre	mardi 18 novembre et mercredi 19 novembre
Visioconférence 1	Visioconférence 2	Visioconférence 3	QCM à distance	
mercredi 25 juin (de 9h à 10h30)	mercredi 3 septembre (de 13h à 14h30)	mercredi 8 octobre (de 9h à 10h30)	jeudi 11 décembre (après-midi)	

* pour les notaires justifiant d'une certification de spécialité, d'une VAE ou d'un parcours de formation dans le domaine du label, une dispense du suivi du parcours de formation, à l'exception du module « management / projet de développement - valorisation du conseil », peut être accordée sous réserve de validation par le CSN. Le participant devra passer le QCM et présenter un projet de développement. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN (formation.csn@notaires.fr) avant le 31 décembre 2024.



CONTACTS

Pour toutes informations sur ces parcours de formation ou informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation du Conseil supérieur du notariat :

Tél. : 01 44 90 30 54 - 01 44 90 30 83

formation.csn@notaires.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>

Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

LIEU DE LA FORMATION

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé en présentiel à Paris et à Opio-en-provence dans le cadre de Notalab.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 2 janvier 2025

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

Les informations pratiques concernant le parcours de la formation vous seront adressées environ 15 jours avant le début du parcours accompagnées de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront envoyés quelques jours avant chaque module de formation.

A l'issue de chaque module de formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.

La facture sera éditée au début du parcours de formation et adressée par courrier à l'office.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formations alterneront cas pratiques et théorie.

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée d'un support numérique.

Date de création : 10/2024 - Date de mise à jour : 10/2024 - V1

